

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2951

19 décembre 2007

### SOMMAIRE

Advanced Capital Europe S.A. ....	141646	Global Communication Network .....	141642
Agence d'Assurances Calmes s.à r.l. ....	141648	Immo Guillaume Schneider S.A. ....	141632
AIM Services S.à r.l. ....	141647	Inveshor Investment S.à r.l. ....	141634
Arkham International S.A. ....	141648	Keryos International S.A. ....	141633
Assurgest S.A. ....	141641	Macquarie European Vehicle Safety Hol- dings 1 S.à r.l. ....	141613
Bangala Real Invest S.A. ....	141645	Oenobiol International S.A. ....	141631
BOA Advisory S.A. ....	141636	Patali S.A. ....	141647
BSN Glasspack Treasury S.A. ....	141641	Pizzeria Il Faro S.A. ....	141631
BSN Glasspack Treasury S.A. ....	141640	Ray Investment S.à r.l. ....	141632
Chalijack S.A. ....	141642	Roule Holding S.à.r.l. ....	141647
CHEURO Holding S.à r.l. ....	141615	SB-Finance .....	141631
ChTPZ Capital S.A. ....	141602	Seven Q Group S.A. ....	141627
Cityhall S.A. ....	141641	Shergar S.A. ....	141644
Cityhall S.A. ....	141614	Sicav Placeuro .....	141614
Comptaplus S.A. ....	141613	So.Par.Trans. S.A. ....	141640
Consellior S.A. ....	141644	Squirton S.A. ....	141633
Corin S.A. ....	141614	Temeko Holding S.A. ....	141643
Cortinas S.A. ....	141614	Top Paradis Holding S. à r. l. ....	141644
Crown Property Invest S.A. ....	141648	Top Roule Holding S.à.r.l. ....	141646
Editions Culturelles et Professionnelles S.A. ....	141641	Top Université Holding S.à r.l. ....	141645
ENT TC S.à r.l. ....	141633	Unibanco - União de Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A. ....	141643
EOI Property S.à r.l. ....	141642	Université Holding S.à r.l. ....	141646
Eurasia Structured Finance No.1 S.A. ...	141632	WLSP Investment Holding S.A. ....	141648
Euro Estate S.à r.l. ....	141634	Wood Trade Center S.A. ....	141643
Eurofinim S.A. ....	141642		
Galatea Lux Three S.à.r.l. ....	141640		

**ChTPZ Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 133.770.

---

**STATUTES**

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

STICHTING ChTPZ CAPITAL HOLDINGS, established as a foundation («stichting») on October 25, 2007 under, and subject to, the laws of the Netherlands with registered address at Saturnusstraat 25 i 4th Floor, 2132HB Hoofddorp, the Netherlands, and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam, The Netherlands under number 34285699, represented by Jean-Yves Vergnaud, Lawyer, with professional address in L-2540 Luxembourg, 14, Edward Steichen, by virtue of a proxy given in Hoofddorp, on October 26, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name ChTPZ CAPITAL S.A. (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders or the sole shareholder adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the granting of loans or other forms of financing directly or indirectly (e.g. including, but not limited to, by subscription of bonds, debentures, other debt instruments, advances, the granting of pledges or the issuing of other guarantees of any kind) to Open Joint Stock Company Chelyabinsk Tube Rolling Plant.

3.2. The Company may finance itself in whatever form including, without being limited to, through borrowing or through issuance of listed or unlisted notes, and other debt instruments (e.g. including but not limited to bonds, notes, loan participation notes and subordinated notes) including under medium term note and commercial paper programmes.

3.3. The Company may also:

(a) grant security interests for funds raised, including notes and other debt instruments issued, and for the obligations of the Company; and

(b) enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, security interest agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, deposit agreements, hedging agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements, bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and any agreements creating any kind of security interest.

3.4. In addition to the foregoing, the Company may carry out any investment, legal, commercial, technical or financial transactions, and generally, any necessary transaction or useful for the realization of its objects or directly or indirectly tied with the promotion of the realization of its social objects in all above-described sectors.

**Art. 4. Duration.**

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders or the sole shareholder of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

- 5.1. The Company's corporate capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) consisting of fifty (50) shares in registered form with a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

- 6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).
- 6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
- 6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.
- 6.4. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.5. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of directors.**

- 7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.
- 7.2. The directors shall be elected by the sole shareholder or the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders or the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the sole shareholder or the general meeting of shareholders of the Company.
- 7.3. If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.
- 7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

**Art. 8. Powers of the single director or the board of directors.**

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.
- 8.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one

or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6 The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7 Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

#### **Art. 10. Representation.**

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors by the joint signatures of any two directors of the Company or by or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the single director or the Board of Directors, but only within the limits of such power.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Liability of the directors.**

11.1. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

#### **IV. General meetings of shareholders**

##### **Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2. Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

##### **Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.**

13.1. The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5. Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6. Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7. Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9. The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3. The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Monday of April of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

### Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2. The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4. The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, STICHTING ChTPZ CAPITAL HOLDINGS, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for 50 shares in registered form, with a par value of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-).

The amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

141607

*Costs*

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 34,665.- (exchange rate on October 29th, 2007: USD 1.- = EUR 0.6933).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a term which will expire at the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2012:

a) Mr Frank Walenta, lawyer, born on the February 2, 1972 in Geneva, Switzerland, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès;

b) Mrs Léonie Marder, lawyer, born on the 11th of June 1981 in Buxelles, Belgium, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès; and

c) Mr Jorrit Cromptoets, lawyer, born on the 16th of May 1976 in Voorst, Netherlands, with professional address at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

2. KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l, having its registered office at L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie Adélaïde and registered with the Luxembourg Trade and Company's Register under number B 114.190, is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a term which will expire at the next annual general meeting of the shareholders of the Company.

3. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,.

A comparu:

STICHTING ChTPZ CAPITAL HOLDINGS, établie en tant que fondation («stichting») le 25 octobre 2007 régie par et soumise au droit Néerlandais, dont l'adresse est située au Saturnusstraat 25 i 4th Floor, 2132HB Hoofddorp, Pays-bas, et enregistrée auprès du registre de commerce auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34285699, représentée par Jean-Yves Vergnaud, avec adresse professionnelle à L-2540 Luxembourg, 14, Edward Steichen, en vertu d'une procuration donnée à Hoofddorp, le 26 octobre 2007.

Ladite procuration après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination ChTPZ CAPITAL S.A. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège Social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires ou de l'actionnaire unique adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements

seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est l'octroi de prêts ou d'autres formes de financement directement ou indirectement (p.ex. y compris, mais sans être limité à, la souscription d'obligations, de titres de dette assortis de sûretés «debentures», d'autres titres représentatifs de dette, d'avances, l'octroi de cautionnements ou l'émission d'autres garanties de toutes sortes) à Open Joint Stock Company Chelyabinsk Tube Rolling Plant.

3.2. La Société peut se financer de toute manière, y compris, sans être limité à, par l'emprunt ou l'émission d'obligations cotées ou non cotées et d'autres titres représentatifs de dette (p.ex. y compris, mais sans être limité à, des obligations, des titres participatifs d'emprunt «loan participation notes» et des titres subordonnés «subordinated notes») y compris, en application de programmes d'émission d'obligations à moyen terme et de papiers commerciaux («commercial papers»).

3.3. La Société peut également:

(a) accorder des sûretés en garantie des fonds levés, y compris des obligations et autres titres représentatifs de dette émis, et des engagements de la Société; et

(b) conclure tous les contrats nécessaires, y compris, mais sans être limité à, des contrats de souscription, des contrats de sûretés, des accords de commercialisation («marketing agreements»), des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, de vente, de dépôt, de couverture de risque, d'échange sur taux d'intérêts et/ou devises, ainsi que d'autres contrats sur des produits financiers dérivés, des contrats d'administration bancaire et de liquidités, des contrats de facilités de crédit («liquidity facility agreements»), des contrats d'assurance-crédit et tout contrat portant création de sûretés de quelque nature que ce soit.

3.4. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser tous investissements ou opérations légaux, commerciaux, techniques ou financiers et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou liés directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet social dans tous les secteurs pré-décrits.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires ou de l'actionnaire unique de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-) représentés par cinquante (50) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de mille dollars américains (USD 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil d'Administration.**

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une as-



semblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale ou par l'actionnaire unique. Les actionnaires ou l'actionnaire unique de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, destitution, démission, révocation, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

#### **Art. 8. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet (ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou par la signature unique de toute personne à qui un pouvoir spécial de signature a été conféré par l'administrateur unique ou le conseil d'administration, mais dans les limites d'un tel pouvoir.

10.2. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des administrateurs.**

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées générales des actionnaires**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts.

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

## **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision**

### **Art. 14. Exercice Social et assemblée générale annuelle.**

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le deuxième lundi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

### **Art. 16. Affectation des Bénéfices.**

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés au lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

### **Disposition générale**

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et libération*

Sur ces faits, STICHTING ChTPZ CAPITAL HOLDINGS, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante (50) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille Dollars américains (USD 1.000,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille Dollars américains (USD 50.000,-).

Le montant de cinquante mille Dollars américains (USD 50.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 34.665,- (taux de change du 29 octobre 2007: USD 1,- = EUR 0,6933).

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012:

a) M. Frank Walenta, juriste, né le 2 février 1972 à Genève, Suisse, dont l'adresse professionnelle est située au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

b) Mme Léonie Marder, juriste, née le 11 juin 1981 à Buxelles, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

c) M. Jorrit Cromptvoets, juriste, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est située au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l., dont l'adresse professionnelle est située au L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie Adélaïde et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.190, est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

141613

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-Y. Vergnaud, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, LAC/2007/34366. — Reçu 347,44 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007141382/5770/633.

(070164245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 65.700,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.174.

En date du 15 décembre 2006, MACQUARIE PRISM PROPRIETARY LIMITED, avec siège social au 1, Level 15, Martin Place, NSW 2000 Sydney, Australie, a cédé la totalité de ses 342 parts sociales de classe A dans la société à MACQUARIE PRISM LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Référence de publication: 2007141271/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07225. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070164342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Comptaplus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 80.207.

*Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 14 novembre 2007*

L'assemblée générale nomme un nouveau conseil d'administration, à savoir:

Madame Patricia Scholer, épouse Diederich, infirmière, demeurant au 20, An Der Laach, L - 8368 Hagen,

Madame Castin Yolande, secrétaire, demeurant au 31, rue de Chénières, F-54720 Cutry,

Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant au 20, An Der Laach L - 8368 Hagen.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée de l'an 2013.

L'assemblée nomme un nouveau Commissaire aux Comptes, la société PRESTA-SERVICES S.A. avec siège au 28, rue de Hobscheid L- 8422 Steinfort.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007141272/1286/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06374. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070164378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Corin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.556.

Par résolution signée en date du 8 novembre 2007, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Renouvellement du mandat de Monsieur Giacomo Cavallo, avec adresse au 102, viale Bruno Buozzi, 00197 Rome, Italie en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141267/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07224. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070164339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Cityhall S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 66.309.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141246/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07160. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070164317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Cortinas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 104.404.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007141338/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07887. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070164493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007141335/2315/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04218. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

**CHEURO Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.774.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand seven, on the twenty-second of October. Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

(1) SC€URO HOLDING B.V., a company incorporated in the Netherlands, registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34267122 and having its registered seat in Amsterdam and its office at Frederik Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands, duly represented by Frédérique Davister, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 11, 2007; and

(2) CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A., en abrégé CEFIN (HOLDING) S.A., a société anonyme existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B69868, duly represented by Frédérique Davister, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 11, 2007;

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereinabove stated capacities, have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - duration - name - registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will be incorporated under the name of CHEURO HOLDING S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of the shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the board of directors.

**B. Share capital - shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by six thousand two hundred fifty (6,250) class A shares and six thousand two hundred fifty (6,250) class B shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at any general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by unanimous resolution of the shareholders meeting. The existing shareholders shall have a preferential subscription right proportionally to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholder in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital including the members of the Group the relevant shareholder belongs to.

**Art. 10.** The bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Each shareholder shall be granted with a pre-emption right over the participating interest held by the other shareholders according to the following procedure.

If any Shareholder (the «Seller») has not identified any purchaser for its shares and the Seller wishes to transfer all (and not some only) of its shares, the Seller shall give to the other Shareholder (the «Continuing Shareholder») notice in writing (a «General Transfer Notice») of such desire. A General Transfer Notice shall be executed by the Seller in respect of all of its shares (the «Offered Securities»). Unless expressed otherwise, a General Transfer Notice shall be irrevocable.

The price per share payable by the Continuing Shareholder who wishes to exercise its pre-emption right (the «Buying Continuing Shareholder») shall be the price agreed between the Seller and the Buying Continuing Shareholder. If no price is agreed within 25 Business Days of the service of the General Transfer Notice (or such shorter period as may be agreed by the Seller and the Buying Continuing Shareholder) the Seller or the Buying Continuing Shareholder may refer the matter to the Expert (as defined in Art. 26 below) to fix the price.

The Seller shall be entitled to revoke a General Transfer Notice by notice in writing given within 25 Business Days after the date of the issue of the Expert's certificate. In the event of such revocation, the Seller shall not be entitled to transfer the Offered Securities without first serving a further General Transfer Notice.

On receipt of a General Transfer Notice, the Buying Continuing Shareholder shall have the right, unless in conflict the procedure herein described, to purchase from the Seller all (but not some only) of the Offered Securities at the price determined in accordance with the procedure herein described (the «Purchase Price») by giving written notice to the Seller within 25 Business Days of determination of the Purchase Price (the «Acceptance Period»).

If the Buying Continuing Shareholder gives written notice within the Acceptance Period in respect of all of the Offered Securities, the Seller shall be bound to sell and the Buying Continuing Shareholder shall be bound to purchase the Offered Securities at the Purchase Price and on the terms set out in the General Transfer Notice.

If the Continuing Shareholder does not exercise its right to purchase all of the Offered Securities, the Seller may, within 25 Business Days of the end of the Acceptance Period, sell all of the Offered Securities to a third party at a price being not less than the Purchase Price (and otherwise on terms no less favourable than those offered to the Continuing Shareholder) but if he shall not do so, he shall not be entitled to serve a General Transfer Notice for a period of three months after the end of the Acceptance Period, and then only by serving a further General Transfer Notice.

The Buying Continuing Shareholder who gives written notice to exercise its right to purchase all of the Offered Securities shall become bound to purchase the Offered Securities. Completion of the sale and purchase of such Offered Securities shall take place on the first Business Day which is 15 Business Days after the end of the Acceptance Period.

At this stage:

(i) the Seller shall deliver its share certificates and executed stock transfer forms in respect of the shares being sold to the Buying Continuing Shareholder;

(ii) the Buying Continuing Shareholder shall pay or procure the payment of the amount payable by it to the Seller to such bank account

as may be specified by the Seller in immediately available funds in respect of the Shares purchased by it;

(iii) the Shareholders and the Company shall join together in procuring that the transfers shall be registered subject to their being duly stamped (all stamp duty being payable by the Buying Continuing Shareholder in respect of the Shares purchased by it);

(iv) the Seller shall deliver the written resignation of any director of the Company appointed or nominated by the Seller and if the secretary of the Company is the nominee of the Seller, the written resignation of the secretary.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by four directors, who do not need to be shareholders, out of which one (1) shall be proposed by the A shareholders for appointment by the general meeting of shareholders (and once appointed shall be «Class A director»), one (1) shall be proposed by the B shareholders for appointment by the general meeting of shareholders (and once appointed shall be «Class B director») and two (2) shall be jointly proposed by the A shareholders



and the B shareholders for appointment by the general meeting of shareholders (and once appointed shall be «Class C directors»).

The directors are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of a class A director, a class B director and a class C director or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

**Art. 13.** The board of directors shall choose from among its shareholders a chairman and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The chairman shall be the Class A director.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Each director can cause the chairman, by sending him a written request, to call a board meeting. In the event that the chairman fails to call the board meeting within five (5) business days, then the requesting director shall be entitled to call it himself.

The chairman of the board of directors shall be also the chairman of the meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

In the event of an equality of votes at a meeting of the board of directors, the chairman shall not have a second or casting vote.

**Art. 14.** Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least seven days in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The board of directors shall meet at least quarterly.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 15.** The board of directors can resolve upon any matter or act validly only if a majority of the directors and at least one class A director, one class B director and one class C director are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors presents or represented at such meeting and each director in attendance to the board of directors meeting shall have one vote.

The board of directors will not be authorized to take any decisions relating to the matters reserved to the shareholders listed in article 23 of this articles of association without the prior approval of the shareholders.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, directors or other agents, shareholders or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and power shall be determined by a resolution of the board of directors.

**Art. 16.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 17.** The death or resignation of a director, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 18.** The directors do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### D. Decisions of the shareholders meeting

**Art. 19.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 20.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 21.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 22.** The quorum of the general meetings of shareholders shall be one A shareholder and one B shareholder being present or represented at the meeting;

The notice of the meeting shall set out an agenda listing the matters to be discussed (unless all the shareholders are present or represented at the meeting and agree otherwise).

The chairman of the meeting shall not have a casting vote.

#### E. Reserved shareholders matters

**Art. 23.** The Reserved Shareholder Matters are:

- (i) altering the constitutional documents of any Company group member;
- (ii) causing the Company, in its capacity as majority shareholder of any subsidiary, to vote in the relevant subsidiary's shareholder meeting for the alteration of the relevant constitutional documents;
- (iii) changing the registered share capital of the Company or any Company group shareholder increasing (or reducing) its shareholding in any other company
- (iv) causing the Company, in its capacity of majority shareholder of any subsidiary, to vote in the relevant subsidiary's shareholder meeting for the changing of the relevant registered share capital;
- (v) causing the Company to approve or amend the business plan or adopt or amend the budget;
- (vi) appointment of the external auditor;
- (vii) approving the consolidated balance sheet of the Company;
- (viii) approving any dividend or distribution;
- (ix) approving any entry senior debt, shareholder loan or issue of shares;
- (x) approving any change in the principal accounting policies of the Company and any Company group member;
- (xi) approving the granting of any guarantee to third parties by any group Company;
- (xii) materially changing the nature or scope of the business of the Company;
- (xiii) the approval of the management agreement concerning the management accounts;
- (xiv) causing the Company, in its capacity of majority shareholder of any subsidiary, to vote in the relevant subsidiary's shareholder meetings on the reserved matters of the relevant subsidiary.

**Art. 24.** The shareholders may give their approval to any of the Reserved Shareholders Matters (or to any variation of them) in writing or by their authorised representatives for this purpose or by representatives of the shareholders at a general meeting of the Company.

#### F. Situation of dead-lock and the expert

**Art. 25.** A situation of «Deadlock» shall be deemed to have arisen in the event of:

- (i) the shareholders failing to agree on any Reserved Shareholders Matter;
- (ii) any failure by the board of directors to agree on an amendment to or a new business plan or any other fundamental disagreement relating to the carrying on of the business;
- (iii) if a quorum has not been present for three (3) consecutive meetings of the board of directors of any subsidiary (such meetings having been duly convened).

In no circumstances shall a shareholder create an artificial deadlock nor exercise, or seek to pursue, its rights under this Article when a deadlock is or has become artificial. For these purposes, a deadlock is artificial if caused by a shareholder, or its nominees on the board, voting against or persisting in its or their opposition to, a proposal primarily or substantially with the intention of frustrating or delaying the proper and efficient carrying on of the business, provided that such actions in opposition to a proposal shall not constitute artificial deadlock where the implementation of the proposal is or would be directly contrary to the significant business interests of that shareholder or where such opposition is or would be required by that shareholder's obligations any agreement between it and any other party. An artificial deadlock shall not be a situation of Deadlock for the purposes of this Article.

If a situation of Deadlock arises, on that date (the «Deadlock Date»), the shareholders shall have: (a) referred the Deadlock for resolution to a shareholder of the relevant shareholder of the Company (the «Senior Executive»); and (b)

procured that such Senior Executives have used reasonable endeavours in good faith to resolve the Deadlock. If the Deadlock is resolved, not later than twenty (20) business days after the Deadlock Date (or such later date as the Senior Executives may have agreed) then the shareholders shall procure that the resolution to the Deadlock is carried into effect.

If the Deadlock is not resolved within twenty (20) business days of the Deadlock Date (the «Resolution Expiry Date»), either shareholder may offer (the «Deadlock Offeror») in writing (the «Offer Notice») to buy the other shareholders' shareholding. If the shareholders cannot agree a price for the shares within fourteen (14) days, the price shall be the Purchase Price determined by the Expert and the share transfer shall proceed as follows:

(i) following receipt of the Expert's decision, the shareholder agree that the Deadlock Offeror shall purchase the shares from the other shareholder as soon as reasonably practicable at the Purchase Price; and,

(ii) if the other shareholder has not delivered a signed deed of transfer to the Deadlock Offeror within ten (10) business days, it shall, pursuant to this Article, have been deemed to have granted an irrevocable power of attorney to the Deadlock Offeror who shall be able to execute such transfer on behalf of the other shareholder and hold the payment in trust for the other shareholder; or

(iii) if the Deadlock Offeror does not complete the transfer with thirty (30) business days, the other shareholder shall be permitted to purchase the shareholding of the Deadlock Offeror at the Purchase Price determined pursuant to this Article for a further period of thirty (30) business days.

If, following such a period, neither shareholder has bought the other's shareholding and the Deadlock has not been resolved, the shareholders shall procure that the Company is wound-up and the assets of the Company distributed in accordance with the participating interest held by each shareholder.

During the period of Deadlock, the shareholders will act in good faith and fair dealing in connection with the Company and the business.

**Art. 26.** The Expert shall be such firm of chartered accountants as:

(i) in the first instance, as may be agreed between the relevant shareholders, being an accountant qualified in England and Wales or an independent auditor being a shareholder of the Luxembourg Institut des réviseurs; or

(ii) failing agreement between them within a period of 15 days following the day on which the appointment of the Expert was first requested by any of the relevant shareholders entitled to request such appointment, as shall be determined by the Luxembourg Institut des réviseurs.

The Expert shall be deemed to be acting as an expert and not an arbiter and its decision shall be final and binding on the shareholders save in the case of proven or manifest error.

The costs of the Expert shall be borne by the relevant shareholders pro rata to their holdings of shares unless the Seller shall give notice of revocation, in which case the Seller shall bear the cost.

The Company and the shareholders shall procure that there is made available to the Expert such information relating to the Company group shareholders as the Expert reasonably requires in order to determine the Purchase Price including the submissions (both written and oral) of the shareholders.

The Purchase Price of any shares shall be calculated on the basis of a willing seller and a willing third party purchaser at the date of service of the General Transfer Notice or of the Offer Notice without any permission or discount by reference to the percentage of the shares being sold or transferred, and shall be expressed as a simple cash price payable in respect of each relevant share. In determining the Purchase Price, the Expert shall instruct an expert surveyor of his choosing to provide a market valuation of the Company and its assets as at the date of service of the General Transfer Notice or of the Offer Notice.

The Expert shall take into account all factors it considers to be relevant and shall apply generally accepted valuation methods (including, without limitation, discounted cash flows and profit multiples) provided that in valuing any holding of shares and loans made by the shareholders, no account shall be taken of the fact that a holding may be a minority holding and the valuation shall be of the Company as a whole and applied pro rata to the said holding. The Expert shall consider representations made by or on behalf of the Seller and the Continuing Shareholders (which shall be copied to all Shareholders) prior to making its decision.

The Expert will as soon as practicable provide a written certificate stating the Purchase Price to each of the shareholders and to the board of directors and such certificate shall be binding on the relevant shareholders save in the case of manifest error.

### **G. Financial year - annual accounts - distribution of profits**

**Art. 27.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 28.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 29.** The Company shall adopt accounting principles approved by the Board in relation to its financial statements.

**Art. 30.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

Profits available in each financial year of the Company shall, unless the shareholders agree otherwise in relation to any financial year up to the maximum consolidated profit (after taxation and extra-ordinary items) as shown by the financial statements for that financial year, be available for distribution in accordance with applicable law and having regard to the funding requirements of the Company in accordance with the business plan at that time.

Interim dividends shall be payable whenever legally permitted.

Notwithstanding the above, no sum can be paid to any shareholder by way of dividend unless the Company retains sufficient working capital to allow the current business plan to be implemented and provided that such payment is made in accordance with all applicable law.

It shall be at the discretion of the board of directors to repay any loans made by the shareholder to the Company prior to any payment of dividend.

### G. Dissolution - liquidation

**Art. 31.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 32.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

- 1) SC€URO HOLDING B.V., paid EUR 6,250.- for 6,250 class A shares;
- 2) CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A. paid EUR 6,250.- for 6,250 class B shares;

Total: EUR 12,500.- paid for 6,250 class A shares and 6,250 class B shares.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 3b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
2. The shareholders resolve to elect as directors of the company for an indefinite period:

##### *Class A director:*

- Cesidio Di Ciacca, born on 3 February 1954, in Edinburgh, United Kingdom, residing at 45, Blairston Avenue, Bothwell, Glasgow G71 8SA, United Kingdom;

##### *Class B director:*

- Umberto Albarosa, born on 6 March 1966, in Modena, Italy, with professional address at Central Finance Real Estate Romania, 17, Helesteului Str. Sector 1 Bucharest, Romania;

##### *Class C directors:*

- Stéphane Liégeois, born on 16 November 1976, in Saint Mard, Belgium, with professional address at L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt; and,

- Maurice Houssa, born on 25 April 1959, in Luluabourg, Democratic Republic of Congo, with professional address at L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, said person appearing signed together with the notary this deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SCÉURO HOLDING B.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34267122 et ayant son siège social à Amsterdam et son bureau à Frederik Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, dûment représenté par Frédérique Davister, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 octobre 2007; et

2) CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A., en abrégé CEFIN (HOLDING) S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, et enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 69.868, dûment représenté par Frédérique Davister, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 octobre 2007.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### A. Objet - durée - dénomination - siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de CHEURO HOLDING S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du conseil de gérance.

#### B. Capital social-parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A et six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie B, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations de toute assemblée générale.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment être modifié par résolution unanime de l'assemblée des associés. Les associés existants auront un droit d'option de souscription préférentielle, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et comprenant l'associé qui transfère.

**Art. 10.** La faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Chaque associé se verra accorder un droit de préemption portant sur l'intérêt en participation détenu par les autres associés conformément à la procédure qui suit.

Si un associé (le «Vendeur») n'a pas identifié un Acheteur pour ses parts et que le Vendeur souhaite transférer l'ensemble (et pas uniquement une partie) de ses parts, le Vendeur devra donner à l'autre associé (l'«Associé Restant») notice par écrit (une «Notice Générale de Transfert») d'une telle volonté. Une Notice Générale de Transfert devra être exécutée par le Vendeur pour toutes ses parts (les «Valeurs Offertes»). Sauf stipulation contraire, une Notice Générale de Transfert sera irrévocable.

Le prix par part à payer par l'Associé Restant qui souhaite exercer son droit de préemption (l'«Acheteur-Associé Restant») sera le prix convenu entre le Vendeur et l'Acheteur-Restant Associé. Si aucun prix n'est convenu dans les 25 jours ouvrables de la signification de la Notice Générale de Transfert (ou une période plus courte convenue entre le Vendeur et l'Acheteur-Restant Associé) le Vendeur ou l'Acheteur-Restant Associé pourra porter la question à l'Expert (défini à l'article 26 ci-après) afin fixer le prix.

Le Vendeur sera autorisé à révoquer la Notice Générale de Transfert au moyen d'une notice par écrit donnée dans les 25 jours suivant la date d'émission du certificat de l'Expert. Dans le cas d'une telle révocation, le Vendeur ne sera pas autorisé à transférer les Valeurs Offertes sans signifier préalablement une autre Notice Générale de Transfert.

A la réception d'une Notice Générale de Transfert, l'Acheteur-Restant Associé aura le droit, à moins d'aller à rencontre de la procédure ci-décrite, d'acheter au Vendeur toutes (et pas uniquement une partie) les Valeurs Offertes au prix fixé conformément à la procédure ci-décrite (le «Prix d'Achat») en donnant notice par écrit au Vendeur dans les 25 jours ouvrables à compter de la fixation du Prix d'Achat (la «Période d'Acceptation»).

Si l'Acheteur-Restant Associé donne notice par écrit durant la Période d'Acceptation pour toutes les Valeurs Offertes, le Vendeur sera tenu de vendre et l'Acheteur-Restant Associé sera tenu d'acheter les Valeurs Offertes au Prix d'Achat et selon les termes établis dans la Notice Générale de Transfert.

Si l'Associé Restant n'exerce pas son droit d'acheter toutes les Valeurs Offertes, le vendeur peut, dans les 25 jours suivant la fin de la Période d'Acceptation, vendre toutes les Valeurs Offertes à une partie tierce à un prix ne pouvant pas être inférieur au Prix d'Achat (et du reste, les conditions ne pouvant pas être moins favorables que celles proposés à l'Associé Restant) mais s'il n'agissait pas de la sorte, il ne serait pas autorisé à signifier une Notice Générale de Transfert durant une période de trois mois suivant la fin de la Période d'Acceptation, et ensuite uniquement en signifiant une nouvelle Notice Générale de Transfert.

L'Acheteur-Restant Associé qui donne notice par écrit d'exercer son droit d'achat de toutes les Valeurs Offertes sera tenu d'acheter les Valeurs Offertes. La réalisation de la vente et de l'achat de telles Valeurs Offertes aura lieu le premier jour ouvrable après les 15 jours ouvrables suivant la fin de la Période d'Acceptation.

A ce moment:

(i) le Vendeur devra délivrer les certificats de ses parts et ses certificats de transfert d'actions exécutés relatifs aux parts vendues à l'Acheteur-Restant Associé;

(ii) l'Acheteur-Restant Associé devra payer ou procurer paiement du montant payable par lui au Vendeur sur le compte bancaire qui sera spécifié par le Vendeur en fonds immédiatement disponibles pour les parts qu'il achète;

(iii) Les Associés et la Société se joindront ensemble en vue d'obtenir l'enregistrement des transferts en conformité avec les exigences fiscales auxquelles ils sont soumis (l'ensemble des droits d'enregistrement étant à payer par l'Acheteur-Restant Associé pour les parts qu'il a achetées);

(iv) Le Vendeur délivrera la démission écrite de tout gérant de la Société nommé et désigné par le Vendeur et si le secrétaire de la Société est la personne nommée par le Vendeur, la démission écrite du secrétaire.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par quatre gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés, parmi lesquels un (1) sera proposé par les détenteurs de parts sociales «A» pour nomination par l'assemblée générale des associés (et une fois nommé sera un «gérant de classe A»), un (1) sera proposé par les détenteurs de parts sociales «B» pour nomination par l'assemblée générale des associés (et une fois nommé sera un «gérant de classe B») et deux (2) seront proposés de manière conjointe par les détenteurs de parts sociales «A» et par les détenteurs de parts sociales de classe «B» pour nomination par l'assemblée générale des associés (et une fois nommés seront les «gérants de classe C»).

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A, d'un gérant de classe B et d'un gérant de classe C ou par la signature de toute autre personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés. Le président sera un gérant de classe A.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Chaque gérant peut, en envoyant une demande écrite, faire appeler un conseil de gérance par le président. Dans le cas où le président échouerait à appeler une assemblée du conseil dans les cinq (5) jours ouvrables, le gérant demandeur est habilité à le faire lui-même.

Le président du conseil de gérance sera également président des assemblées des associés; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

En cas d'égalité des votes à un conseil de gérance, le président n'aura pas de second vote prépondérant.

**Art. 14.** Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins sept jours avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance devra se réunir au moins une fois par trimestre.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**Art. 15.** Le conseil de gérance ne pourra décider à propos de tout sujet ou agir valablement que si la majorité des gérants et si au moins un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés au conseil et chaque gérant présent au conseil des gérants aura un vote.

Le conseil de gérance ne sera pas autorisé à prendre des décisions en relation avec les matières réservées aux associés énumérées à l'art. 23 de ces statuts sans l'approbation préalable des associés.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion pourra être déléguée à un ou plusieurs gérants, officiers, gérants ou autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, révocation et pouvoir seront mis en place par une résolution du conseil de gérance.

**Art. 16.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 17.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 18.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'assemblée des associés**

**Art. 19.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 20.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social au moins.

**Art. 21.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 22.** Le quorum des assemblées générales des associés devra être de un part A et une part B présentes ou représentées à l'assemblée;

La convocation à l'assemblée devra établir un agenda reprenant les questions à débattre (sauf si tous les associés sont présents ou représentés lors de l'assemblée et en conviennent autrement).

Le président n'aura pas de vote prépondérant.

### **E. Matières réservées aux associés**

**Art. 23.** Les matières réservées aux associés sont:

- (i) modifier les documents constitutifs de chaque société membre du groupe;
- (ii) faire en sorte que la Société, en sa capacité d'associé majoritaire de toute filiale, vote dans l'assemblée des associés appropriée pour la modification des documents constitutifs correspondants;
- (iii) changer le capital social enregistré de la Société ou de toute société du groupe par augmentation (ou réduction) de sa participation dans toute autre société;
- (iv) faire en sorte que la Société, en sa capacité d'associé majoritaire de toute filiale, vote dans l'assemblée des associés appropriée pour la modification du capital social enregistré;
- (v) faire en sorte que la Société approuve ou modifie le plan financier ou adopte ou modifie le budget;
- (vi) nommer un réviseur externe;
- (vii) approuver les comptes consolidés de la Société;
- (viii) approuver tout dividende ou distribution;
- (ix) approuver toute dette senior, prêt de la part d'un associé, ou émission de parts;
- (x) approuver tout changement dans les principales règles comptables de la Société et toute société membre du groupe;
- (xi) approuver l'attribution de toute garantie à des parties tierces par toute Société du groupe;
- (xii) changer substantiellement la nature ou l'étendue de l'activité de la Société;
- (xiii) approuver le contrat de gestion concernant les comptes de gestion;
- (xiv) faire en sorte que la Société, en sa capacité d'associé majoritaire de toute filiale, vote dans les assemblées des associés appropriées à propos des matières réservées des filiales en cause.

**Art. 24.** Les associés donneront leur approbation à chacune des matières réservées aux associés (ou à chaque variante de celles-ci) par écrit ou par le biais de leurs représentants autorisés à cette fin ou par représentants des associés à une assemblée générale de la Société.

### **F. Situation de blocage et expert**

**Art. 25.** Une situation de «Blocage» sera considérée comme étant survenue au cas où:

- (i) les associés ont échoué à s'accorder sur une quelconque des matières réservées aux associés;
- (ii) tout échec du conseil de gérance à s'accorder sur une modification du plan d'activité ou sur un nouveau plan d'activité ou toute mésentente grave entravant la poursuite des activités;
- (iii) si un quorum n'a pas été réuni pour trois (3) assemblées consécutives du conseil de gérance de toute filiale (de telles assemblées ayant été valablement convoquées).

En aucun cas un associé ne peut créer un blocage artificiel ni exercer, ou chercher à exercer, ses droits selon cet article lorsqu'un blocage est ou est devenu artificiel. A cette fin, un blocage est artificiel s'il est causé par un associé, ou ses délégués au conseil, votant contre ou persistant à s'opposer à une proposition, principalement ou essentiellement, avec l'intention d'empêcher ou de retarder la poursuite appropriée et effective des affaires, étant entendu que de telles actions en opposition à une proposition, ne consistent pas en un blocage artificiel, lorsque la mise en oeuvre de la proposition est ou pourrait être directement contraire à d'importants intérêts dans les affaires de cet associé ou qu'une telle proposition est ou devrait être requise d'après les obligations de cet associé dans le cadre d'un contrat entre ce dernier et une autre partie. Un blocage artificiel ne sera pas une situation de Blocage dans le cadre de cet article.

Si une situation de Blocage survient, à cette date (la «Date de Blocage»), les associés devront avoir: (a) adressé pour décision le Blocage à un associé de l'associé approprié de la société («l'Exécutant Senior»); et (b) établi que cet Exécutant Senior a utilisé des moyens raisonnables de bonne foi pour résoudre le Blocage. Si le Blocage est résolu les associés devront établir que la solution au blocage a été mise en oeuvre au plus tard 20 jours ouvrables après la Date de Blocage.

Si le blocage n'est pas résolu dans les 20 jours ouvrables suivant la Date de Blocage (la «Date d'Expiration de la Solution»), chaque associé pourra offrir (l'«Offrant de Blocage») par écrit (la «Notice d'offre») d'acheter la participation des autres associés. Si les associés ne parviennent pas à s'accorder sur un prix dans les quatorze (14) jours, le prix sera le Prix d'Achat déterminé par l'Expert et le transfert de parts se déroulera comme suit:

(i) suivant réception de la décision de l'Expert, l'associé convient que l'Offrant de Blocage devra acheter les parts de l'autre associé aussitôt que raisonnablement possible; et

(ii) si l'autre associé n'a pas délivré un certificat de transfert signé à l'Offrant de Blocage dans les dix (10) jours ouvrables, il sera, suivant cet article, considéré avoir accordé mandat irrévocable à l'offrant de Blocage qui sera autorisé à exécuter un tel transfert à la place de l'autre associé et retenir le paiement en garantie pour l'autre associé; ou



(iii) si l'Offrant de Blocage ne réalise pas le transfert dans les trente (30) jours ouvrables, l'autre associé sera autorisé à acheter la participation de l'Offrant de Blocage au Prix d'Achat fixé suivant cet article pour une autre période de trente (30) jours ouvrables.

Si, après cette période, aucun associé n'a acheté les participations des autres et que le Blocage n'a pas été résolu, les associés devront établir que la Société est dissoute et l'actif distribué conformément aux intérêts participatifs détenus par chaque associé.

Durant la période de Blocage, les associés agiront de bonne foi et équitablement en conformité avec la Société et les affaires.

**Art. 26.** L'Expert devra être une société de comptables agréés étant:

(i) en premier lieu, comme il pourra en être convenu entre les associés appropriés, un comptable qualifié en Angleterre et au Pays de Galles ou un auditeur indépendant membre de l'Institut des réviseurs de Luxembourg; ou

(ii) en cas de défaut d'accord entre eux dans une période de 15 jours suivant le jour où la nomination de l'Expert a été demandée par un associé concerné autorisé à demander une telle nomination, comme il pourra être déterminé par l'Institut des réviseurs de Luxembourg.

L'Expert sera considéré comme agissant en tant qu'expert et non en tant qu'arbitre et ses décisions seront définitives et engageront l'associé, sauf en cas d'erreur manifeste établie.

Les frais et dépens de l'Expert seront pris en charge par les associés appropriés au pro rata des parts qu'ils détiennent à moins que le Vendeur ne donne une notice de révocation, auquel cas le vendeur devra prendre en charge les frais.

La Société et les Associés devront établir que l'information concernant les membres du groupe de la Société a été rendue disponible à l'Expert comme il l'a raisonnablement souhaité en vue de fixer le Prix d'Achat incluant les propositions (aussi bien écrites qu'orales) des associés.

Le Prix d'Achat des parts devra être calculé sur base du fait que le vendeur et la partie tierce sont consentantes à la date de notification de la Notice Générale de Transfert ou de la Notice d'Offre sans aucune franchise ou réduction par référence au pourcentage de parts vendues ou transférées, et devra être exprimé en tant que simple prix en espèces payable en relation avec chaque part sociale concernée. Dans la fixation du Prix d'Achat, l'Expert devra instruire un expert comptable de son choix de fournir une évaluation de marché de la Société et de ses actifs au jour de la notification de la Notice Générale de Transfert ou de la Notice d'Offre.

L'Expert devra prendre en compte tous les éléments qu'il considère pertinents et devra avoir recours aux méthodes d'évaluation généralement admises (incluant, sans limitation, remises de cash flows et profits multiples) pour autant qu'en évaluant toute détention de parts et de prêts accordés par les associés, il ne soit pas pris en compte le fait qu'une détention pourra être une détention minoritaire et l'évaluation s'appliquera à la Société considérée comme un ensemble et appliquée pro rata à la dite détention. L'expert devra prendre en considération les représentations faites par ou en remplacement du Vendeur ou de l'Associé Restant (dont copié devra être adressée à chaque associé) avant de prendre sa décision.

L'Expert devra fournir aussitôt que possible un certificat écrit établissant le Prix d'Achat à chacun des associés et au conseil de gérance et un tel certificat liera les associés concernés sauf en cas d'erreur manifeste.

## F. Année sociale - bilan - répartition des bénéfices

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 28.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 29.** La Société devra adopter des principes de comptabilité approuvés par le conseil en relation avec sa situation financière.

**Art. 30.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Les profits disponibles au terme de chaque exercice financier de la Société devront, à moins que les associés n'en conviennent autrement en relation à chaque exercice financier à hauteur maximum du profit consolidé (après imposition et éléments extraordinaires) comme établi par la situation financière pour l'exercice financier, être disponibles pour être distribués en conformité avec la loi applicable et en considération des exigences financières de la Société conformément au plan financier de cette époque.

Les dividendes intérimaires devront être payés à chaque fois que la loi l'autorise.

Nonobstant ce qui précède, aucune somme ne pourra être payée à aucun associé au moyen de dividendes à moins que la Société ne retienne un fond de roulement suffisant pour permettre au plan financier en vigueur d'être mis en oeuvre et pour autant que qu'un tel paiement est effectué en conformité avec la loi applicable.

Le remboursement de prêts accordés par l'associé à la Société, préalable à tout paiement de dividendes, est laissé à la discrétion du conseil de gérance.

## G. Dissolution - liquidation

**Art. 31.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 32.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) SC€URO HOLDING B.V. a payé EUR 6.250,- pour 6.250 parts sociales de catégorie A,
- 2) CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A a payé EUR 6.250,- pour 6.250 parts sociales de catégorie B.

Total: EUR 12.500,- payés pour 6.250 parts sociales de catégorie A et 6.250 parts sociales de catégorie B.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Provisions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

### *Résolutions*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 3b boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
2. Les associés décident d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

#### *Gérant de catégorie A:*

- Cesidio Di Ciacca, né le 3 février 1954, à Edinburgh, Royaume-Uni, résidant au 45 Blairston Avenue, Bothwell, Glasgow G71 8SA, Royaume-Uni;

#### *Gérant de catégorie B:*

- Umberto Âlbarosa, né le 6 mars 1966, à Modène, Italie, et ayant comme adresse professionnelle Central Finance Real Estate Romania, 17, Helestului Str. Sector 1 Bucarest, Roumanie;

#### *Gérants de catégorie C:*

- Stéphane Liégeois, né le 16 novembre 1976, à Saint Mard, Belgique, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt; et,

- Maurice Houssa, né le 25 avril 1959, à Luluabourg, République Démocratique du Congo, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Davister, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007. LAC/2007/33532. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007141376/5770/649.

(070164270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

**Seven Q Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 133.783.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société de droit irlandais ROSEVARA LIMITED, avec siège social à Athlone, 4, Custume Place, (République d'Irlande),

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- La société de droit irlandais SANLUX INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Athlone, 4, Custume Place, (République d'Irlande),

ici représentée par Madame Stéphanie Birck, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

**A. Nom - Siège - Durée - Objet****Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SEVEN Q GROUP S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**B. Capital social - Actions****Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

### C. Conseil d'administration

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

#### D. Surveillance

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins 10 pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 16 juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### F. Exercice social - Bilan

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le Conseil d'Administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

### G. Application de la loi

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2007.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société de droit irlandais ROSEVARA LIMITED, prédésignée, trois cent quarante-neuf actions . . . . .	349
2.- La société de droit irlandais SANLUX INVESTMENTS LIMITED, prédésignée, une action . . . . .	<u>1</u>
Total: trois cent cinquante actions . . . . .	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) est à la disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Annie Swetenham, corporate manager, née à Neuilly-sur-Seine (France), le 18 août 1950, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades;
  - b) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, né à Luxembourg, le 3 octobre 1952, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades;
  - c) Monsieur Marc Schmit, chef comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, Président du Conseil d'Administration.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2013.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Swetenham, S. Birck, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2007, Relation GRE/2007/5185. — Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2007

J. Seckler.

Référence de publication: 2007141401/231/220.

(070164328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Oenobiol International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 107.766.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 novembre 2007*

- La nomination KPMG AUDIT, 31, allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour la vérification des comptes consolidés au 31 août 2007 est acceptée.

Fait à Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour OENOBIOL INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007141293/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Pizzeria Il Faro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 72, rue Jean-Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 68.686.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 27 juillet 2007*

Les administrateurs de la société anonyme PIZZERIA IL FARO S.A. ont pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs décident de nommer Monsieur Paulo Gonçalves Da Silva, demeurant à rue des Fleurs, 44 à L-3468 Dudelange, au poste de Président du Conseil d'Administration, pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Pour PIZZERIA IL FARO S.A

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007141279/1427/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08370. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**SB-Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.575.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2007 à Windhof*

L'assemblée générale ordinaire de SB-FINANCE procède aux modifications suivantes:

- De remplacer le Commissaire aux Comptes, la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN SARL, par la société CD-SERVICES S A.R.L., ayant son siège à rue Jean-Pierre Brasseur, 4 à L-1258 Luxembourg, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour SB-FINANCE

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007141278/1427/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08360. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**IGS S.A., Immo Guillaume Schneider S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.042.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 novembre 2007 que:

1. La démission de la société FIDEI FIDUCIAIRE S.à.r.l. de son poste de Commissaire de la société a été acceptée.
2. Est élue, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société FGS CONSULTING LLC, ayant son siège social au 520 S. 7th Street, Suite C à Las Vegas, NV - 89101 (Etats-Unis).

Le mandat du nouveau Commissaire de la société prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêts au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007141275/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Ray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.599.194.600,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.766.

—  
Par résolution signée en date du 15 novembre 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Xavier Marin, avec adresse au 100, rue du Bac, F-75007 Paris, France, de son mandat de gérant de classe B avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2007.

- Nomination de Madame Delphine Abellard, avec adresse professionnelle au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141266/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Eurasia Structured Finance No.1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.361.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société tenu au siège social de la société le 5 novembre 2007*

Le conseil d'administration décide de nommer PricewaterhouseCoopers, avec adresse professionnelle au 400, route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société en remplacement de KPMG AUDIT S.à r.l.

Leur mandat prendra fin avec les comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2007.

A Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007141257/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06834. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---



**Squirton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.975.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 15 novembre 2007 que Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Luigi Zanetti, démissionnaire.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2007141255/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

**Keryos International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.829.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 15 novembre 2007 que Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été cooptée en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Luigi Zanetti, démissionnaire.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour extrait conforme

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2007141254/535/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

**ENT TC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.938.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 octobre 2007*

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Jean-Christophe Dauphin, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ENT TC S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007141251/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01863. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

**Inveshor Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 68.325.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 15 octobre 2007*

En remplacement de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérante démissionnaire, Monsieur Carl Speecke, administrateur de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 5 mars 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INVESHOR INVESTMENT S.à r.l.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007141250/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01839. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070163875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

**Euro Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 88.298.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the fifteenth day of November, at 00.45 p.m..

In the presence of Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Michael Mbayi, lawyer, residing in Luxembourg, acting as attorney of the stock company INVESTMENT CIRCLE S.A. (in liquidation), a Luxembourg company with its registered office at L-2310 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered under the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 85.904 on the basis of a proxy given under private seal as of 14th November, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

INVESTMENT CIRCLE S.A is the sole shareholder of the company EURO ESTATE S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company») a Société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 88298, incorporated by a deed of Maître Tom Metzler, notary residing at Luxembourg-Bonnevoie, on July 19, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1387 on September 25, 2002,

having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The sole member adopted the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

*Second resolution*

The sole member resolves to appoint Mr Stéphane Weyders, residing at L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, to assume the role as liquidator of the Company.

*Third resolution*

The sole member resolves to confer to the liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg commercial companies act dated as of 10 August 1915, as amended (hereinafter referred to as the «Act»).

The liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Act, without prior consent of the general meeting of the Company.

The liquidator is exempted from the obligation of drawing-up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the shareholders of the Company as he deems fit.

*Fourth resolution*

The sole member resolves that the liquidator shall be remunerated according to the standard practice.

*Fifth resolution*

The sole member resolves to transfer the registered office of the Company fixed at 69 A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg to L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred and fifty Euro.

There being no further business, the Meeting is adjourned at 01.00 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze novembre, à douze heures quarante cinq.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Michael Mbayi, avocat, demeurant à Luxembourg, représentant la société anonyme INVESTMENT CIRCLE S.A. (en liquidation), une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.904, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 novembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

INVESTMENT CIRCLE S.A. est l'associé unique de la société EURO ESTATE S.à r.l., (ci-après la «Société») une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.298, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 19 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 1387 du 25 septembre 2002,

ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'associé unique déclare et requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer Monsieur Stéphane Weyders, demeurant à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, pour assumer le rôle de liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de conférer au liquidateur les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (ci-après la «Loi»). Il peut accomplir tous les actes et mener toutes les actions prévues à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Il peut aussi faire des avances de paiements pour tout actif supplémentaire de la Société à l'actionnaire unique de la Société s'il l'estime opportun.

141636

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide que le liquidateur sera rémunéré conformément aux usages de la place.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide transférer le siège social de la Société fixé au 69 A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

*Dépenses*

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite à la présente assemblée générale, est estimé à neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et, qu'à la requête du mandataire, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Mbayi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2007, Relation GRE/2007/5229. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2007

J. Seckler.

Référence de publication: 2007141408/231/109.

(070163914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

**BOA Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 133.782.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- Monsieur Ali Sherwani, consultant, né à Luxembourg, le 24 avril 1975, demeurant à L-1370 Luxembourg, 104, Val Ste Croix

2.- La société anonyme CAN'T STOP, avec siège social à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33.600,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Edouard Sauer, commerçant, né à Luxembourg, le 28 septembre 1960, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

**Dénomination - siège - durée - objet - capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BOA ADVISORY S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être modifié dans les limites du territoire luxembourgeois par simple décision du conseil d'administration. La société est autorisée à créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, selon que son activité nécessite ce développement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession d'expert comptable, tels que ces services sont définis à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 10 juin 1999 et exercés par les membres de l'Ordre des Experts-Comptables au Luxembourg, à l'exclusion des activités régies par la loi relative au secteur financier et de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 28 juin 1984.

La société a en outre pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration, à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, en accord avec la provision de la loi du 31 mai 1999, régulant les activités de domiciliation.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle peut réaliser toutes opérations industrielles, financières, civiles et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui, à Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de service et autres activités en matière économique et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, souscrites comme suit:

1.- Monsieur Ali Sherwani, consultant, demeurant à L-1370 Luxembourg, 104, Val Ste Croix, préqualifié, mille cinq cent quatre-vingt-une actions . . . . .	1.581
2.- La société anonyme CAN'T STOP, avec siège social à L-1648 Luxemburg, 42A, Place Guillaume II, mille cinq cent dix-neuf actions . . . . .	1.519
Total: trois mille cent actions . . . . .	3.100

Ces actions sont nominatives.

Les droits et obligations attachés aux actions tels que définis dans les statuts doivent être identiques, sauf dispositions légales ou conventionnelles contraires.

#### **Droit de préemption**

**Art. 6.** Toute cession d'actions d'une partie à une tierce personne devra au préalable avoir été approuvée par les actionnaires à l'unanimité.

L'actionnaire qui désire céder toute ou partie de ses actions devra en informer les autres actionnaires et le conseil d'administration par lettre recommandée, en indiquant le nombre et les numéros des actions qu'il se propose de céder, le prix qu'il en demande et les nom, prénom, état et domicile de la personne éventuellement intéressée à l'acquisition de ces actions.

Cette lettre devra également contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder les actions concernées aux autres actionnaires.

Dans la huitaine de la réception de cette lettre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée des actionnaires pour qu'elle délibère sur le projet de cession. Les actionnaires auront un droit de préemption pour acquérir ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires dans le mois de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préemption.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce dernier délai, le conseil d'administration avisera les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption du nombre d'actions sur lesquelles aucun droit de préemption n'aura été exercé, avec prière d'indiquer dans le mois s'ils sont intéressés à racheter toute ou partie de ces actions.

Au cas où l'intégralité des titres et l'intégralité seulement est à céder, le conseil d'administration doit également aviser les actionnaires que faute de rachat par ceux-ci et/ou la société de l'intégralité des titres, le cédant sera libre du choix du cessionnaire pour l'intégralité des titres qu'il souhaite céder.

Dans la quinzaine de l'expiration de ce délai supplémentaire, le conseil d'administration adressera à l'actionnaire désireux de céder ses actions, une lettre recommandée indiquant le nom des associés qui entendent exercer leur droit de préemption, et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession ou, à défaut, le nombre d'actions que la société rachètera elle-même.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire sera libre de céder au cessionnaire indiqué dans son offre de cession, les actions qu'ils ont offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par les autres actionnaires ou la Société, voire même l'intégralité de ces actions si tel est le choix de l'acquéreur proposé, dans la mesure où ce choix aura préalablement été communiqué par le conseil d'administration aux différents actionnaires, comme indiqué ci-dessus.

Le prix de cession par action notifié par l'actionnaire cédant aux autres actionnaires ne peut être inférieur au prix par action calculé sur la base d'une situation analytique à jour, telle que confirmée le cas échéant par une expertise d'un réviseur d'entreprises indépendant.

Il pourra cependant être dérogé à l'ensemble des procédures décrites ci-dessus dans l'hypothèse où une assemblée conviendrait à l'unanimité d'autres façons de procéder, qu'il s'agisse de cession d'actions ou des conséquences du décès d'un associé.

### Administration - surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé d'un ou plusieurs membres, actionnaires ou non, dont le nombre sera déterminé par résolution de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, notamment l'article 16, est de sa compétence.

**Art. 9.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation du président ou de deux autres membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues. L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante, sous réserve des autres dispositions prévues aux présents statuts.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

**Art. 10.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 11.** La société se trouve engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement un administrateur-délégué.

**Art. 12.** Les opérations de la société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

### Année sociale - assemblée générale

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 14.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 16.** Les décisions suivantes doivent être soumises au vote de l'assemblée générale dans les conditions définies ci après:

- toute dépense supérieure à 10.000,- EUR devant être engagée par la Société devra faire l'objet d'une délibération des associés statuant unanimement;
- toute décision relative à une augmentation de capital ultérieure souscrite en totalité ou en partie par des tiers devra faire l'objet d'une délibération des actionnaires statuant unanimement.

Requièrent également l'unanimité des actionnaires les décisions suivantes:

- prise de participation ou modification de participation de la société dans une filiale;
- constitution de dettes, sûretés ou privilèges quelconques;
- création ou cessation d'une activité;
- caution ou garantie apportée à un tiers;
- conclusion de conventions intervenant entre la société et l'un de ses associés;
- nantissement des valeurs mobilières émises par la société;
- modification dans les méthodes d'établissement, d'évaluation et de présentation des comptes sociaux;
- projet de réalisation d'opérations affectant la structure de la société ou de ses filiales (fusion, apport partiel d'actif, scission,...).

**Art. 17.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs règlements d'exécution, trouveront respectivement application partout où il n'y est pas expressément dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

#### *Libération des actions*

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation d'établissement en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Ali Sherwani, consultant, né à Luxembourg, le 24 avril 1975, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II;
  - b) Monsieur Edouard Sauer, commerçant, né à Luxembourg, le 28 septembre 1960, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II;
  - c) Madame Nathalie Ferrari, employée privée, née à Briey, (France), le 3 juillet 1973, demeurant professionnellement à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l, avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.849).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5.- Le siège social est établi à L-1648 Luxembourg, 42A, Place Guillaume II.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Ali Sherwani, préqualifié, avec pouvoir d'engager valablement la société par sa signature conjointe avec celle d'un autre administrateur.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Sherwani, E. Sauer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2007, Relation GRE/2007/5172. - Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 novembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007141402/231/212.

(070164316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**So.Par.Trans. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 54.296.

Le bilan au décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141227/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07897. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Galatea Lux Three S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.552.850,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.541.

Par résolution circulaire en date du 22 octobre 2007, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141239/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**BSN Glasspack Treasury S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.075.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007141238/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07184. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**BSN Glasspack Treasury S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 77.075.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007141237/263/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07185. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Cityhall S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 66.309.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141240/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07176. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**E.C.P. S.A., Editions Culturelles et Professionnelles S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.081.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2007141206/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08376. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Assurgest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 24-26, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 68.266.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.  
Pour VO CONSULTING LUX S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007141205/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08358. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Chalijack S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8476 Eischen, 7, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 54.447.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.  
Pour VO CONSULTING LUX S.A.  
Signature

Référence de publication: 2007141204/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, réf. LSO-CK08384. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Eurofinim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.434.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007141241/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07174. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Global Communication Network, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 67.340.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 novembre 2007.

R. Arrensdorff  
Notaire

Référence de publication: 2007141203/218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05692. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070164424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**EOI Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.015.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.029.

---

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EOI PROPERTY S.à r.l.  
FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.  
Gérant / Gérant  
Signature / Signature

Référence de publication: 2007141200/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07060. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Wood Trade Center S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 66.421.

La société AXIOME AUDIT S.à.r.l. dans les bureaux de laquelle la société anonyme WOOD TRADE CENTER S.A. avait fait élection de son siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a mis un terme, avec effet au 18 septembre 2007, au contrat de domiciliation conclu le 3 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

AXIOME AUDIT S.à.r.l.

M. Ries

Référence de publication: 2007140853/768/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07269. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Temeko Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 74.869.

Société constituée le 14 mars 2000 par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence Sanem, publié au Mémorial C N ° 483 du 7 juillet 2000.

Messieurs Jean-Marc Heitz, Régis Donati, Robert Reggiori, administrateurs, ainsi que Monsieur Alexis De Bernardi, commissaire aux comptes ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société TEMEKO HOLDING S.A. établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé le 21 novembre 2007.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007140806/545/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Unibanco - União de Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 46.703.

EXTRAIT

I. Avec effet au 30 septembre 2006, Monsieur Alfredo Althen Schiavo a démissionné de son poste d'administrateur de la société UNIBANCO - UNIÃO DE BANCOS BRASILEIROS (LUXEMBOURG) S.A.

II. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société UNIBANCO - UNIÃO DE BANCOS BRASILEIROS (LUXEMBOURG) S.A. tenue le 27 février 2007 a nommé Monsieur Plinio Cardoso da Costa Patrão, 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg à la fonction d'administrateur de la société UNIBANCO - UNIÃO DE BANCOS BRASILEIROS (LUXEMBOURG) S.A. et fixe la fin de son mandat à la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007140811/267/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007, réf. LSO-CK04755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Consellior S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.646.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 15 novembre 2007*

1) L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Georges Gudenburg, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 15 novembre 2007.

2) L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer Monsieur Allan Green, directeur de société, né le 15 mars 1961 à Trois Rivières (Canada), demeurant 1, avenue du Général Maunoury à F-75016 Paris (France) en qualité d'administrateur de la Société, avec effet au 15 novembre 2007, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007140814/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05916. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Shergar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 117.091.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2007*

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2007 que M. Georges Gudenburg, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, résidant professionnellement à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007140817/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Top Paradis Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.236.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé unique en date du 26 octobre 2007*

L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 26 octobre 2007 de:

\* M. Francesco Biscarini, gérant

- de nommer comme nouveau gérant de la société, avec effet au 26 octobre 2007 pour une durée illimitée:

\* M. Luca Gallinelli, ayant pour adresse professionnelle 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Pour TOP PARADIS HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007140821/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Bangala Real Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.383.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 septembre 2007*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco Neuen, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Emile Vogt, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Sam Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007140844/550/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02314. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Top Université Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.370.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 26 octobre 2007*

L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 26 octobre 2007 de:

\* M. Francesco Biscarini, gérant

- de nommer comme nouveau gérant de la société avec effet au 26 octobre 2007, pour une durée illimitée:

\* M. Luca Gallinelli, ayant pour adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pour TOP UNIVERSITE HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007140823/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Top Roule Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 88.977.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 26 octobre 2007*

L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 26 octobre 2007 de;

\* M. Francesco Biscarini, gérant

- de nommer comme nouveau gérant de la société avec effet au 26 octobre 2007, pour une durée illimitée:

\* M. Luca Gallinelli, ayant pour adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

*Pour TOP ROULE HOLDING S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007140825/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

**Advanced Capital Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 novembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007140944/239/12.

(070164149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

**Université Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.373.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 26 octobre 2007*

L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 26 octobre 2007 de;

\* M. Francesco Biscarini, gérant,

- de nommer comme nouveau gérant de la société avec effet au 26 octobre 2007, pour une durée illimitée:

\* M. Luca Gallinelli, ayant pour adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

*Pour UNIVERSITE HOLDING S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007140827/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

**Roule Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 88.994.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 26 octobre 2007*

L'Associé Unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission avec effet au 26 octobre 2007 de:

\* M. Francesco Biscarini, gérant,

- de nommer comme nouveau gérant de la société avec effet au 26 octobre 2007, pour une durée illimitée:

\* M. Luca Gallinelli, ayant pour adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

*Pour ROULE HOLDING S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007140828/1005/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

**Patali S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 18, rue d'Amsterdam.

R.C.S. Luxembourg B 133.699.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2007.

J.-J. Wagner

*Notaire*

Référence de publication: 2007140950/239/12.

(070163910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

**AIM Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 74.676.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 28 février 2007:

- que Monsieur Alain Peigneux, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

*Pour AIM SERVICES S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2007140830/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07253. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

**Crown Property Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 9, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 90.079.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 novembre 2007*

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- la démission de l'administrateur et administrateur-délégué, Mme Eugénie Ngalula, née le 11 avril 1968 à Mbuji Mayi ( RD Congo), demeurant à L-4735 Pétange, 27, rue Jean Baptiste Gillardin à partir de ce jour.

- la nomination d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué, M. Georges Henri Germain Schmit né le 13 octobre 1954 à Luxembourg, demeurant à L-7220 Walferdange, 49, rue de Diekirch à partir de ce jour.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007140832/784/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05880. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070163055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2007.

---

**Arkham International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.024.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007140962/227/12.

(070164198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**Agence d'Assurances Calmes s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4998 Sprinkange, 5, rue de Bettange.

R.C.S. Luxembourg B 122.808.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007140946/236/11.

(070164434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.

---

**WLSP Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 58.163.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007140947/236/11.

(070164418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2007.